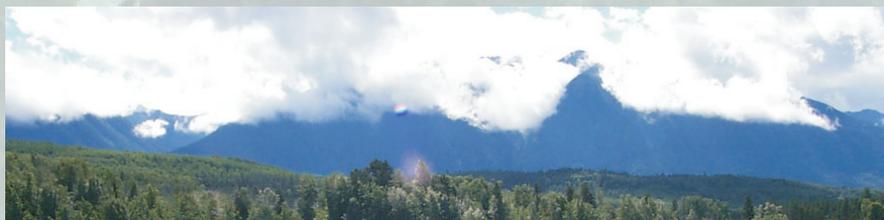




LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU
CANADA DU

FORT-KITWANGA

Plan directeur



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

FORT-KITWANGA
TA'AWDZEP

Plan directeur

MAI 2005

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2005.

This publication is also available in English

Pour de plus amples renseignements relativement au plan directeur du lieu historique ou au lieu historique du Canada Fort-Kitwanga :

Lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga
a/s de : Réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas
B. P. 37
Queen Charlotte (Colombie-Britannique)
Canada V0T 1S0

N° de tél. : (250) 559-8818
N° de téléc. : (250) 559-8366
Gwaii.haanas@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada
Lieu historique national du Canada
Fort-Kitwanga : plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre:
Kitwanga Fort National Historic Site of Canada, management plan.

ISBN 0-662-78150-3
N° de cat. R64-301/2004F

1. Lieu historique national du Fort-Kitwanga (Kitwanga, C.-B.) — Gestion.
2. Lieux historiques — Canada — Gestion.
3. Lieux historiques — Colombie-Britannique — Gestion.
4. Parcs nationaux — Canada — Gestion.
5. Parcs nationaux — Colombie-Britannique — Gestion. I. Titre

FC3514.K57P3714 2004
971.1'85
C2004-906318-9

Images sur la page couverture:

EN HAUT: Parcs Canada;
GAUCHE: Trish Poworoznik; **CENTRE:** Trish Poworoznik; **À DROITE:** Nicholas Irving;
IMAGE DU FOND: Trish Poworoznik.

AVANT-PROPOS



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, fût-il de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à être dynamique et créatives, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation de nos ressources marines viable et saine du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga.

Le ministre de l'Environnement,

Stéphane Dion

RECOMMANDATIONS

L'approbation de ce plan directeur a été autorisée par :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence Parcs Canada



Ernie Gladstone
*Directeur d'unité de gestion, Gwaii Haanas
Agence Parcs Canada*

RÉSUMÉ

Le lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga vise à préserver la colline de combat (*Ta'awdzep*) et les terres adjacentes qui servaient d'ouvrages de défense pour la Première nation des Gitwangak aux XVIII^e et XIX^e siècles. D'après la tradition orale gitwangak, ces ouvrages ont été construits par le chef Nekt, un guerrier légendaire. Au sommet de la colline de combat se dressait un village fortifié, qui était constitué de cinq maisons longues en planches de cèdre entourées d'une palissade. Les habitations étaient bâties au-dessus de fosses profondes, qui servaient de cachette et d'issue de secours en cas d'attaque. Selon les fouilles archéologiques, le fort fut occupé pendant au moins cent ans quand, vers 1835, il fut détruit par les flammes puis abandonné. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé le fort Kitwanga comme lieu historique national en 1971. Suivant cette recommandation, le ministre a procédé à la création du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga cette même année. En 1981, la désignation a été élargie pour reconnaître l'importance historique nationale des mâts totémiques des Gitwangak qui sont, en quelque sorte, les archives de la colline de combat et de l'histoire de la Première nation des Gitwangak.

Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration fournit des précisions sur les éléments d'un lieu historique qui revêtent de l'importance à l'échelle nationale. Le fort Kitwanga a été désigné lieu historique national pour souligner l'importance qu'a eue sa présence au sommet de la colline des Gitwangak (*Ta'awdzep*) au XVIII^e siècle et son association avec les légendes qui rappellent les combats épiques du guerrier Nekt, lequel s'est battu pour s'approprier le contrôle du réseau de sentiers de troc lucratifs de la rivière Nass à la rivière Kitimat.

Situation actuelle

Après la création du lieu historique en 1971, Parcs Canada a entrepris de vastes travaux archéologiques au milieu et à la fin des années 70. Ces travaux lui ont permis de dresser un inventaire exhaustif des ressources culturelles et des caractéristiques naturelles des lieux. C'est sur ce travail que s'est inspiré Parcs Canada pour préparer et faire approuver, en 1981, le premier plan directeur du lieu historique, qui établit une vision générale pour protéger les ressources culturelles de l'endroit et trouver des moyens de mettre en valeur le patrimoine et d'offrir des services aux visiteurs à la mesure de l'éloignement des lieux. Une fois le plan directeur élaboré, l'Agence Parcs Canada s'est lancée dans des initiatives visant à protéger les ressources *in situ* du lieu historique (c'est-à-dire les ressources qui se trouvent à leur emplacement d'origine) et fournir un niveau moyen de services sur place, y compris des panneaux d'interprétation autonome, un escalier pour monter sur la colline de combat et en redescendre, un stationnement et des poubelles.

Le deuxième plan directeur du lieu historique que voici a donné à Parcs Canada, à la Première nation des Gitwangak et aux particuliers l'occasion de passer en revue

la démarche adoptée pour ensuite se concentrer à nouveau sur les besoins en matière de protection des ressources, de mise en valeur du patrimoine et de services aux visiteurs. C'est pourquoi on y propose des mesures visant à faire en sorte que les ressources culturelles soient protégées adéquatement et bien mises en valeur. Plus précisément, le plan donne l'orientation à suivre pour le dénombrement, l'évaluation, la surveillance et la conservation des ressources culturelles et naturelles. Le plan directeur vise de plus à rehausser l'expérience des visiteurs par le renouvellement des produits de mise en valeur du patrimoine sur place, l'élaboration de programmes de diffusion externe et la sensibilisation au lieu historique national par le biais d'initiatives régionales de promotion du tourisme et de marketing.

En leur qualité de gestionnaires du lieu historique national, Parcs Canada et la Première nation des Gitwangak uniront leurs efforts pour assurer la protection des ressources culturelles des lieux et la communication efficace des messages d'importance nationale. Tous les buts stratégiques, tous les objectifs de gestion et toutes les mesures du présent plan directeur respectent les buts stratégiques, les politiques opérationnelles et les priorités de gestion de l'Agence.

REMERCIEMENTS

Ce document révisé, qui expose l'orientation à long terme du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga, a été rédigé dans le respect des politiques et des programmes actuels de Parcs Canada. Il vise à assurer l'intégrité commémorative de ce lieu historique, de même qu'à répondre aux exigences opérationnelles et aux besoins de planification.

La participation du public représente la clé de voûte des politiques, des plans et des pratiques de gestion de Parcs Canada. Le lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga a la chance de pouvoir compter depuis les débuts sur la collaboration et l'appui indéfectibles de la Première nation des Gitwangak, des résidents de la collectivité de Kitwanga et des autres intervenants intéressés de la région du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique.

Ce plan directeur a été préparé par une équipe multidisciplinaire composée d'employés de l'Unité de gestion de Gwaii Haanas et du Centre de services de l'Ouest canadien, dont Ernie Gladstone, Maggie Stronge, Heather Dudoward, Marvin Pearson, Dennis Madsen, Scott Parker, Lyle Dick, Alain Comeau, Daryl Fedje, Alice Gavin, Steve Oates et Nicholas Irving. L'équipe de Parcs Canada tient à remercier de leur soutien les chefs, les conseillers et les membres de la Première nation des Gitwangak qui lui ont prêté main-forte tout au long du processus.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
RECOMMANDATIONS	ii
RÉSUMÉ	iii
REMERCIEMENTS	iv
1.0 INTRODUCTION	
1.1 Contexte	1
1.2 Emplacement et contexte géographique	1
1.3 Contexte historique	2
1.4 Parcs Canada et la Première Nation des Gitwagak	2
1.5 Fondements législatif et stratégiques du plan directeur	2
1.6 Élaboration du plan directeur et consultations publiques	3
2.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE	
2.1 Importance du lieu historique au sien du réseau de lieux historiques nationaux	5
2.2 Engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité commémorative	5
2.3 Énoncé de l'objectif de commémoration	5
2.4 Lien avec l'énoncé d'intégrité commémorative	6
2.5 Résumé de l'énoncé d'intégrité commémorative	6
2.5.1 Protection des ressources	6
2.5.2 Mise en valeur du patrimoine - messages d'importance nationale	9
2.5.3 Autres valeurs patrimoniales	10
3.0 CONTEXTES ACTUEL ET ORIENTATION FUTURE	
3.1 Vision, buts stratégiques, objectifs et mesures	11
3.2 Vision pour le lieu historique	11
3.3 Intégrité commémorative	11
3.3.1 Protection des ressources	11
3.3.2 Présentation patrimoine	13
3.3.3 Autres valeurs patrimoniales	14
3.4 Protection et gestion des ressources naturelles	15
3.5 Services aux visiteurs	15
3.6 Administration du lieu historique	16
4.0 PARTENIARIATS CONTINUS ET PARTICIPATION DU PUBLIC	
4.1 Gestion du lieu historique, planification et prise de décisions	19
5.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	21
6.0 STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
6.1 Mise en oeuvre du plan directeur et responsabilisation	23
6.2 Priorités	23
6.3 Rapports	25

FIGURES

Figure 1: Contexte régional	1
Figure 2: L'endroit désigné	7
Figure 3: Produits de mise en valeur du patrimoine	13
Figure 4: Mise en oeuvre des mesures prioritaires	24

ANNEXES

"A" TEXTE DÉFINITIF DE LA PLAQUE DE LA CLMH (1985)	27
"B" GLOSSARY OF TERMS	29

1.0 INTRODUCTION

1.1 Contexte

En 1971, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) a recommandé la désignation du fort Kitwanga comme lieu d'importance historique nationale. Cette désignation visait à souligner l'histoire de l'endroit comme village fortifié de grande importance (*Ta'awdzep*) de même que ses liens avec les célèbres mâts totémiques qui se dressent dans le village autochtone de Kitwanga. Suivant l'avis de la CLMHC et grâce à un propriétaire foncier privé qui a offert de vendre sa terre au gouvernement fédéral, le ministre a agi promptement et a créé le lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga la même année.

Après la création du lieu historique, George MacDonald (qui travaillait auparavant au Musée canadien des civilisations) a supervisé un vaste programme de fouilles archéologiques à la fin des années 70, tandis que des projets de recherche ethnographique ont été réalisés parallèlement par les anciens de la nation gitwangak. Ces travaux de recherche sur le terrain ont permis de mettre sur pied une importante base de connaissances au sujet du village fortifié et les lieux connexes de même que sur l'histoire du peuple gitwangak qui y vivait.

Le personnel de Parcs Canada s'est inspiré de ces travaux de recherche pour élaborer un plan directeur détaillé en 1981, en vue d'orienter la protection et la commémoration des ressources culturelles du lieu historique. Pour élaborer ce plan, le personnel a insisté sur la nécessité de protéger les attraits physiques et les ressources *in situ* de la colline de combat. Le plan contenait de plus des propositions visant à retirer tout élément contemporain qui faisait intrusion et, au besoin, à contrecarrer les effets susceptibles d'en découler. Le plan proposait la reconstruction des ouvrages du fort au sommet de la colline. Ces propositions ont été par la suite jugées inadéquates étant donné que le projet de reconstruction posait une menace directe aux ressources *in situ* qui restaient sur les lieux et que l'on ne considérait plus qu'il s'agissait là de la meilleure façon de souligner l'importance historique de l'endroit. Le présent plan directeur, le deuxième du lieu historique, donne l'orientation stratégique à suivre pour assurer la conservation et la mise en valeur en permanence du lieu historique.



Figure 1: Contexte régional

1.2 Emplacement et contexte géographique

Le lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga est situé près de la rivière Kitwanga, à environ cinq kilomètres au nord du village de Kitwanga (*Gitwangak*), le lieu de résidence principal de la Première nation des Gitwangak. La collectivité se trouve en bordure de la rivière Skeena, à environ 80 kilomètres au nord-est de Terrace et à environ 160 kilomètres à l'est de Prince Rupert.

L'emplacement de 7,3 hectares consiste en un monticule aux versants escarpés connu sous le nom de colline de combat, où fut construit le village fortifié de *Ta'awdzep*, de même qu'en des terres adjacentes qui renferment des ressources culturelles directement associées à l'occupation du village fortifié. La colline, qui est la ressource culturelle la plus visible, est de forme ovale; le sommet est plat et

s'éleva à une hauteur de 15 à 20 mètres du pied de la colline. L'emplacement de *Ta'awdzep* était idéal pour assurer la défense des lieux, étant donné qu'il se trouve à proximité d'une source d'eau douce (la rivière Kitwanga) et qu'il bénéficiait d'excellents points d'observation sur la vallée de la rivière Skeena, au nord et au sud. Le village fortifié se trouvait à un endroit stratégique, tout juste à côté du long du sentier Kitwankul, également connu sous le nom de « sentier de la graisse » parce qu'on y transportait de la graisse d'eulakane, denrée alimentaire importante chez nombre de Premières nations du nord de la Colombie-Britannique.

1.3 Contexte historique

Selon la tradition orale des Gitwangak, c'est le chef guerrier Nekt qui fit bâtir *Ta'awdzep*. Sa mère, une femme gitskan de haut niveau, fut capturée par les Haidas et se maria à un chef haïda. Après la naissance de leur troisième fils, la mère de Nekt trancha la tête de son mari haïda et s'enfuit vers l'intérieur des terres avec son fils, pour s'établir dans la région de Skeena. Nekt fut élevé parmi les Gitksan et, devenu adulte, il se joignit à plusieurs familles de descendance gitwangak pour habiter dans le petit village nommé *Gungaak* (corbeau), à plusieurs kilomètres de l'endroit où le fort fut plus tard établi. Célèbre pour son unique armure faite d'ardoise et de peau d'ours et son bâton « dont un seul coup suffisait », Nekt s'est acquis une réputation de guerrier féroce, prenant le contrôle des colonies le long de la rivière Skeena et de la côte du Pacifique, pour finalement construire *Ta'awdzep* comme bastion de défense. Nekt et les autres membres gitwangak ont continué d'occuper le site principal du village de *Gungaak*, se réfugiant à l'intérieur des palissades du fort lorsqu'une menace planait.

Les fouilles archéologiques laissent suggérer que le fort date du début des années 1700 et qu'il fut occupé pendant un siècle avant d'être abandonné au cours d'une attaque en 1835. À son apogée, le village fortifié comptait cinq maisons longues en planches de cèdre entourées d'une palissade au sommet de la colline. Les maisons reposaient



Ta'awdzep miniature.

sur des fosses profondes, qui servaient de cachette et d'issue de secours en cas d'attaque. Des troncs d'arbre munis de pointes, suspendus tout autour du fort, étaient relâchés à l'approche des guerriers qui tentaient de gravir le bas de la colline.

L'importance historique du village fortifié s'est révélée à des chercheurs qui travaillaient dans l'Ouest dans le cadre des travaux réalisés par des ethnographes qui ont interrogé des anciens gitwangak entre les années 20 et les années 70. Grâce à ces travaux de collaboration, on a pu jeter la lumière sur les récits concernant le légendaire guerrier Nekt et l'histoire et l'importance du village fortifié. Après qu'ils ont perdu *Ta'awdzep*, les résidents de *Gungaak* s'établirent à l'endroit où se trouve présentement le village de Kitwanga, en bordure de la rivière Skeena. Les chefs gitwangak ont fait ériger une série de totems en souvenir de leurs ancêtres gitwangak et de leur histoire. Plusieurs de ces totems relatent des anecdotes liées à Nekt et à l'histoire de *Ta'awdzep* et de *Gungaak*.

1.4 Parcs Canada et la Première Nation des Gitwangak

Parcs Canada reconnaît l'importance que revêt le lieu historique pour les Gitwangak. En sa qualité de propriétaire foncier et de gestionnaire, l'Agence sait à quel point il est important de travailler en étroite collaboration avec les Gitwangak pour faire en sorte que toutes les activités de protection des ressources, toutes les initiatives de mise en valeur du patrimoine et tous les projets de préservation des lieux soient entrepris dans le respect du peuple gitwangak et de son histoire.

1.5 Fondements législatif et stratégiques du plan directeur

Les lieux historiques nationaux sont désignés par le ou la ministre responsable de Parcs Canada et sont visés par les lois nationales qui régissent leur protection et leur gestion. Le cadre législatif et stratégique décrit ci-dessous vaut pour l'ensemble des lieux historiques nationaux qui relèvent de Parcs Canada.

But des plans directeurs

Les plans directeurs des lieux historiques nationaux sont prescrits par la loi; ils servent à assurer l'intégrité commémorative, notamment par l'adoption des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles, tout en orientant l'offre de possibilités appropriées qui permettront aux visiteurs de découvrir les lieux historiques et d'en profiter pleinement. Le présent plan directeur expose l'orientation que devront suivre Parcs

Canada et ses partenaires pour protéger, mettre en valeur et gérer le fort Kitwanga et les ressources qu'il renferme de manière à en garantir l'intégrité commémorative.

Loi sur les lieux et monuments historiques

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* confère au ou à la ministre responsable de Parcs Canada le mandat de désigner ou de créer des « lieux historiques ». La désignation se fait habituellement suivant une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conseil consultatif créé en vertu de la *Loi* et composé de membres représentant chaque province et territoire.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

Le lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga est considéré aux yeux de la loi comme un « lieu historique national », comme le stipule l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000), anciennement la partie II de la *Loi sur les parcs nationaux* (1967). La nouvelle *Loi* autorise le gouvernement canadien B mettre de côté des terres afin de souligner un événement d'importance nationale ou de préserver un repère ou un objet historique, des artefacts préeuropéens ou des objets d'intérêt scientifique qui revêtent de l'importance pour le pays entier. Le *Règlement général sur les parcs historiques nationaux* et le *Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux* visent tous les lieux qui sont mis de côté en vertu de la *Loi*.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), l'Agence Parcs Canada est chargée d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Cette loi prévoit de plus que les lieux historiques nationaux doivent tous déposer un plan directeur au Parlement et en faire l'examen tous les cinq ans. Les plans directeurs sont rédigés en fonction du *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs* (2000) et en conformité avec la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* (voir les précisions ci-après).

Politique sur les lieux historiques nationaux

Le réseau de lieux historiques nationaux du Canada préserve et met en valeur des aspects concrets et symboliques du patrimoine culturel de notre pays. La *Politique sur les lieux historiques nationaux* expose les objectifs d'un programme national de commémoration, présente les lignes directrices B suivre pour l'évaluation du programme, et précise les rôles et les responsabilités de chaque partie dans le programme de reconnaissance, de désignation et de commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance nationale.

Voici les objectifs du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux lieux historiques nationaux :

- aider la population à mieux connaître et à apprécier l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le plaisir des générations actuelles et futures et pour l'enrichissement de leurs connaissances, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

La gestion des ressources culturelles procède d'une approche intégrée et globale. Elle s'applique à toutes les activités qui ont des incidences sur les ressources culturelles, que ce soit la protection, la préservation, la sensibilisation ou l'utilisation. Pour gérer adéquatement les ressources culturelles dans la pratique, il faut procéder à leur recensement et à leur évaluation et tenir dûment compte de leur valeur historique dans toutes les interventions susceptibles de leur nuire. Les cinq principes directeurs de la gestion des ressources culturelles (valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité) ne s'excluent pas mutuellement; ils sont d'ailleurs plus efficaces lorsqu'ils sont envisagés comme un tout. Le concept de gestion des ressources culturelles fait partie intégrante de la gestion d'un lieu historique national, et il devrait s'inscrire dans toutes les activités de cogestion entreprises par le personnel et les partenaires de Parcs Canada.

1.6 Élaboration du plan directeur et consultations publiques

Tout au long de l'examen du plan directeur, l'équipe de planification a voulu donné l'occasion à la Première nation des Gitwagak, aux particuliers intéressés, aux groupes de citoyens locaux, aux organismes non gouvernementaux et aux représentants de tous les ordres de gouvernement de faire part de leurs préoccupations et de leurs idées. Elle a organisé des rencontres et des portes ouvertes dans la collectivité tout au long du processus à Kitwanga et à Terrace, en Colombie-Britannique. De plus, l'équipe a préparé trois bulletins de nouvelles à des étapes clés de l'examen du plan directeur : *le lancement de l'examen en soi, l'élaboration des propositions de gestion et*

l'examen de l'ébauche du plan. Ces bulletins ont été envoyés à tous les résidents de Kitwanga, aux intervenants intéressés à l'extérieur de la région, de même qu'aux organismes locaux dans les collectivités de Terrace et de Smithers.

Parcs Canada reconnaît la valeur intrinsèque d'un travail effectué en collaboration avec tous les Canadiens et Canadiennes, de la nécessité d'être à l'écoute de leurs besoins et leurs préoccupations et d'y donner suite. Le présent plan directeur témoigne de notre engagement soutenu à l'égard du lieu historique national du Fort-Kitwanga de même que de son rôle au sein du réseau de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Le personnel de Parcs Canada sait que, pour être efficace, la communication doit procéder d'un processus continu. C'est pourquoi il continuera de travailler en collaboration avec le Conseil de bande des Gitwankak et les résidents de la collectivité de Kitwanga afin de voir à ce que les objectifs et les propositions contenus dans le plan soient dûment pris en compte.

2.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

2.1 Importance du lieu historique au sien du réseau de lieux historiques nationaux

Le lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga fait partie d'un réseau renfermant plus de 900 lieux historiques nationaux à la grandeur du pays; Parcs Canada en gère 153 et participe à la gestion de nombreux autres par le biais d'ententes de partage de coûts. L'intendance de ces ressources précieuses est une responsabilité partagée, parce que ces endroits peuvent appartenir au gouvernement fédéral, à une province, à une municipalité, à une entreprise ou à des citoyens. Chacun des lieux historiques a joué un rôle déterminant dans l'histoire du Canada ou illustre un aspect important de notre passé collectif. Les lieux historiques incarnent une histoire humaine vieille de plusieurs milliers d'années et exploitent une riche diversité de thèmes, depuis la politique jusqu'à la culture, en passant par l'économie, la vie intellectuelle et la vie sociale. Ce sont de puissants symboles de notre identité; ils captivent l'imaginaire et abritent les vestiges matériels de notre passé commun – un héritage légué à toute la population canadienne et reconnu par une loi du Parlement.

2.2 Engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité commémorative

Le concept d'intégrité commémorative a d'abord vu le jour dans le *Rapport sur l'état des parcs* de 1990; il s'agissait d'un cadre mis sur pied pour évaluer la santé des lieux historiques nationaux. Pour bien saisir ce que signifie l'expression, il est utile de se pencher sur les deux termes qui la composent : « intégrité » et « commémorative ». L'intégrité renvoie au tout, à l'ensemble. Commémorative a trait aux raisons pour lesquelles l'importance historique nationale du lieu a été reconnue. L'intégrité commémorative est issue de la réalisation de l'objectif de commémoration du lieu historique et fait en sorte que les raisons pour lesquelles le lieu a été créé soient respectées dans toutes les mesures prises en regard du lieu historique.



Colline de combat (Ta'awdzep). T. Poworoznik, Parcs Canada

Il y a intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources directement associées aux motifs de la création du lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées;
- les motifs de la création du lieu historique national sont bien communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu historique (y compris celles qui ne revêtent pas d'importance nationale) sont respectées par tous ceux et celles dont les décisions ou les interventions ont une incidence sur le lieu historique.

2.3 Énoncé de l'objectif de commémoration

L'importance historique nationale de chacun des lieux historiques nationaux est exposée dans l'énoncé de l'objectif de commémoration, qui exprime ce qui est reconnu comme revêtant une importance historique selon les procès-verbaux et les diverses recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) à l'intention du ou de la ministre. Dans le cas du fort Kitwanga, la Commission a recommandé la création du lieu historique en 1971, ce qui a amené le gouvernement à acquérir la propriété sur laquelle le village fortifié (Ta'awdzep) se dressait autrefois et où les ressources culturelles *in situ* des environs se trouvaient. Si le registre des discussions de 1971 n'explique pas en

détail pourquoi le fort Kitwanga a été déclaré lieu historique national, il est évident que le recours au site comme forteresse vient au centre de son objectif de commémoration. En 1981, la CLMHC a ajouté un autre élément à la désignation du lieu, reconnaissant l'importance nationale des mâts totémiques des Gitwagak, artefacts historiques se rapportant au fort Kitwanga.

En 1985 et en 1989, la CLMHC a approuvé les textes des plaques qui énoncent l'importance historique du fort Kitwanga et des mâts totémiques des Gitwagak (voir l'annexe A pour lire les textes intégraux). L'objectif de commémoration suivant a été élaboré en fonction des recommandations de la CLMHC et des textes définitifs des plaques :

Le fort Kitwanga a été désigné lieu historique national en 1971 en raison de:

- la présence d'un fort des Gitwagak au-dessus d'une colline (*Ta'awdzep*) au XVIII^e siècle;
- son association avec les légendes qui rappellent les batailles épiques du guerrier Nekt, lequel s'est battu pour s'approprier le contrôle du réseau de sentiers de troc lucratifs allant de la rivière Nass à la rivière Kitimat.

2.4 Lien avec l'énoncé d'intégrité commémorative

L'énoncé d'intégrité commémorative exprime en détail ce que représente l'intégrité commémorative pour un lieu historique national donné. Cet énoncé se fonde sur la reconnaissance des valeurs commémoratives du lieu historique, tenant compte des caractéristiques physiques (tangibles) et des caractéristiques symboliques (intangibles). Il permet de plus à Parcs Canada de préciser ce qui suit :



Vue de l'escalier. T. Poworoznik, Parcs Canada

- l'importance nationale du lieu historique, comme le précise l'énoncé de l'objectif de commémoration;
- les ressources culturelles sur lesquelles se fonde la désignation du lieu (ressources de niveau I) et l'état physique recherché pour les soins à y apporter et les mesures de mise en valeur;
- les messages d'importance nationale à communiquer au public et les moyens d'évaluer l'efficacité des modes de diffusion;
- les ressources culturelles de niveau II du lieu historique (c.-à-d. celles dont les valeurs patrimoniales n'ont aucun lien direct avec l'importance nationale du lieu historique), les autres valeurs patrimoniales et les messages se rapportant aux ressources de niveau II.

L'énoncé d'intégrité commémorative du fort Kitwanga a été préparé et approuvé en 2000. Le personnel de Parcs Canada et les chefs héréditaires et les conseillers du Conseil de bande des Gitwagak ont mis sur pied un atelier sur l'énoncé d'intégrité commémorative pour discuter de l'histoire de la colline de combat (*Ta'awdzep*) et des mâts totémiques des Gitwagak, des traditions orales gitwagak et d'autres éléments se rapportant à la commémoration, à la protection et à la mise en valeur du lieu historique. L'énoncé issu de ces réunions donne l'orientation essentielle à suivre en ce qui concerne les valeurs culturelles et historiques du lieu. Il souligne toutes les orientations stratégiques présentées dans le présent plan directeur.

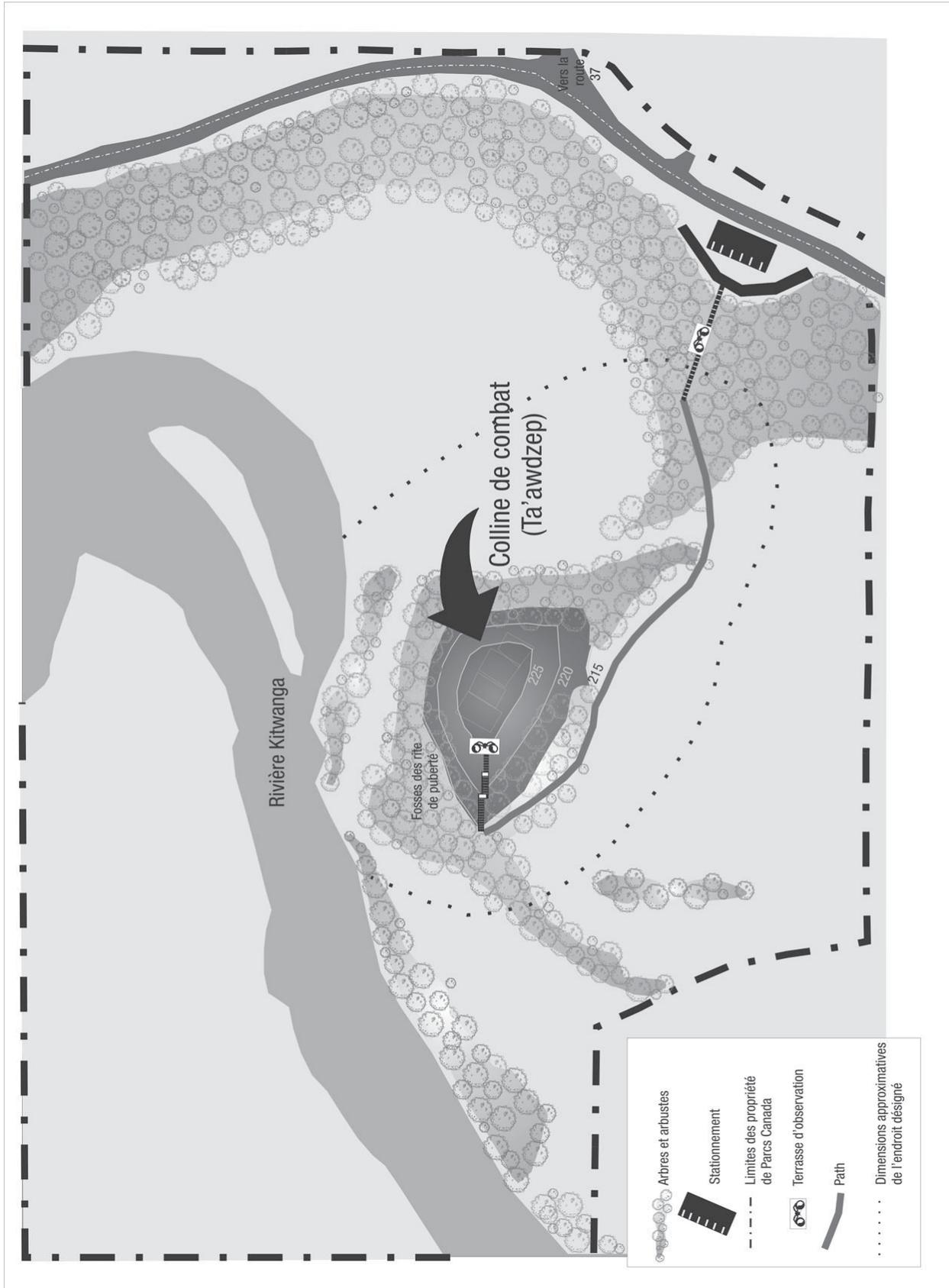
2.5 Résumé de l'énoncé d'intégrité commémorative

Le résumé de l'énoncé d'intégrité commémorative du fort Kitwanga qui suit décrit les ressources et les valeurs clés du lieu historique, en particulier en ce qui concerne trois éléments – la protection des ressources, la communication efficace et le respect des autres valeurs patrimoniales.

2.5.1 Protection des ressources

Parcs Canada définit une ressource culturelle comme une oeuvre humaine ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle. Par ressource culturelle on entend toute une gamme de caractéristiques, dont les paysages culturels, les éléments du paysage, les sites archéologiques, les ouvrages, les artefacts culturels et les dossiers historiques. Si les ressources culturelles revêtent toutes une certaine valeur, Parcs Canada les répartit toutefois en deux catégories distinctes. Les ressources culturelles de *niveau I* sont celles qui sont directement associées aux motifs de la création du lieu historique et qui appartiennent au lieu comme tel. Parcs Canada attache

Figure 2: L'endroit désigné



une importance particulière à ces ressources tant pour leurs attributs physiques que pour leurs attributs associatifs, qui, collectivement, représentent leur valeur historique. Les ressources de *niveau II* ne sont pas directement liées à l'objectif de commémoration du lieu historique, mais ont tout de même une valeur en raison de leur association avec une page de l'histoire, l'emplacement géographique ou un événement. Les ressources de niveau II sont visées tout particulièrement par le troisième volet de l'intégrité commémorative : *Autres valeurs patrimoniales*.

Même si elles ont une certaine valeur, les ressources qui ne répondent pas aux critères des ressources de niveau I et de niveau II sont exclues de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et sont gérées selon d'autres processus et politiques.

Endroit désigné (ressources culturelles de niveau I)

L'endroit désigné renvoie au lieu reconnu pour le ou la ministre de Parcs Canada, suivant les recommandations de la CLMHC pour l'inscription ou la commémoration d'endroits historiques. La *Loi sur les lieux et monuments historiques* donne à *lieu historique* la définition suivante : « emplacement, bâtiment ou autre endroit d'intérêt ou d'importance historique nationale, y compris les bâtiments ou ouvrages qui sont d'intérêt national en raison de leur âge ou de leur architecture. » À des fins de clarté, Parcs Canada se sert de l'expression « endroit désigné » pour renvoyer à « lieu historique. »

Les recommandations approuvées qui ont été formulées par la CLMHC en 1971 et en 1981 ont permis de délimiter l'endroit désigné. Ainsi, l'endroit désigné est celui qui était autrefois occupé par le village fortifié (*Ta'awdzep*) et les autres ressources naturelles et culturelles qui se trouvent dans le voisinage immédiat et qui ont un lien direct avec l'histoire de son utilisation et de son occupation comme village fortifié. Il s'agit des ressources culturelles du fort Kitwanga, dont les vestiges des anciennes maisons longues, de la palissade et des ouvrages de défense se trouvant au sommet de la colline, de la colline elle-même, un attrait naturel qui fut adapté (remplissage et plantation d'arbres) afin de servir comme lieu de défense, et les



Vue sur la colline de combat. T. Poworoznik, Parcs Canada

fosses servant aux rites de puberté, les caveaux de nourriture et autres ressources archéologiques *in situ* se trouvant dans les environs immédiats et qui ont un rapport direct avec la période d'occupation du village fortifié. La figure 2 illustre les limites approximatives de l'endroit désigné.

Ensemble, les caractéristiques naturelles et bâties de l'endroit désigné et les points de vue forment un paysage culturel des plus importants. La colline de combat en soi, dénuée de toute végétation comme elle l'aurait été aux VIII^e et XIX^e siècles, demeure un attrait imposant. Le caractère non aménagé de la colline et des terres avoisinantes rehausse le sentiment d'identité de l'endroit, et confère au paysage visuel le même aspect qu'il avait durant sa période d'occupation.

Les valeurs physiques et associatives de l'endroit désigné sont les suivantes :

- le lieu constitue un exemple d'un village fortifié dont les attraits naturels et culturels ont contribué à conférer à l'endroit un sentiment remarquable d'identité;
- les liens directs du lieu avec la rivière Kitwanga et l'ancien sentier Kitwankul qui la longeait, reliant l'histoire des exploits de Nekt et de ses combats épiques pour s'approprier le contrôle du commerce le long des rivières Skeena et Nass;
- le lieu renferme des preuves importantes de l'histoire humaine, y compris les ressources archéologiques et culturelles du village fortifié et les traditions orales qui relatent les légendes et les liens historiques de Nekt et du peuple gitwangak relativement à l'endroit.

Ressources archéologique in situ (ressources culturelles de niveau I)

Les vastes fouilles archéologiques effectuées dans les années 70 ont permis de trouver une quantité considérable de ressources archéologiques *in situ*. Les chercheurs ont rassemblé sur le terrain les preuves physiques des ressources archéologiques du lieu historique et l'analyse des récits des Gitwangak pour produire une série de rapports sur l'histoire du lieu historique durant sa période d'occupation. Les ressources archéologiques de niveau I permettent de définir le lieu; voici les valeurs physiques et associatives qu'elles représentent :

- les vestiges structurels des maisons longues de l'époque, y compris les preuves de leur forme rectangulaire, leur emplacement et leur orientation sur le plateau au sommet de la colline, et les fosses souterraines servant de caveaux de nourriture et d'issues de secours en cas d'attaque;
- les vestiges de l'ancien fort au sommet de la colline, qui permettent de déterminer la taille de la

collectivité qui trouva refuge dans le village fortifié et son organisation sociale;

- le fait que ce lieu archéologique complémente la tradition orale – deux sources de connaissances différentes, mais complémentaires, fusionnent ici-même.

Ressources culturelles mobilières (ressources culturelles de niveau I)

Les ressources culturelles mobilières de niveau I comprennent le matériel archéologique qui a été recueilli dans le cadre des travaux sur le terrain effectués dans les années 70. La collection est composée de toute une série de notes d'arpentage, de photos et de diapositives des excavations de même que des artefacts. Ces ressources ont été inscrites au catalogue et entreposées en toute sécurité dans les archives de Parcs Canada à Winnipeg, au Manitoba.

Les ressources culturelles mobilières tiennent leur valeur de leur association directe avec l'histoire du lieu durant la période de commémoration : comme bastion de défense et pour son rôle dans le commerce régional. De plus, ces ressources fournissent des renseignements sur l'occupation et sur l'évolution des lieux.



Totems Gitwangaik T. Poworoznik, Parcs Canada

Enregistrements de l'histoire orale (ressources culturelles de niveau I)

De vastes travaux de recherche ethnographique ont été réalisés dans les régions des rivières Skeena et Nass, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique au début du XX^e siècle. Marius Barbeau et William Beynon, deux importants chercheurs de l'époque, ont collaboré étroitement avec des anciens de la région pour consigner leurs récits et les éléments clés de l'histoire de la région. Une deuxième série d'enregistrements ont été réalisés par George MacDonald et son équipe de chercheurs dans les années 70 dans le cadre des efforts déployés pour faire reconnaître le lieu historique par la CLMHC.

Les enregistrements ont de la valeur parce qu'ils permettent de consigner l'histoire du fort durant sa période d'occupation et qu'ils constituent un lien direct entre l'histoire du fort et les traditions culturelles des Gitwangaik. À cet égard, les enregistrements originaux sont considérés comme des ressources culturelles irremplaçables.

Mâts totémiques des Gitwangaik (ressources culturelles de niveau I)

Entre 1840 et 1942, une série de mâts totémiques commémoratifs furent sculptés et dressés dans le village actuel de Kitwanga. Si ces totems ne furent jamais sculptés ni dressés sur *Ta'awdzep* ou dans le village *Gungaak*, ils soulignent tout de même des événements historiques, des gens et des éléments de l'histoire orale des Gitwangaik. Les totems des Gitwangaik furent ajoutés à l'énoncé de commémoration du lieu historique en 1981, bien que la Première nation des Gitwangaik en demeure l'unique propriétaire.

Les mâts totémiques des Gitwangaik ont une importance nationale parce qu'ils constituent un registre des efforts déployés par le peuple gitwangaik pour rendre hommage à leurs ancêtres, en particulier Nekt et l'histoire de *Ta'awdzep*, par le biais de récits illustrés sous forme symbolique. La plupart des événements qui ont marqué la vie de Nekt sont soulignés sur les totems, notamment l'acquisition de son armure à peau de grizzli, de son bâton dont un seul coup suffisait et de son casque à la grenouille volante, la huppe de l'Oiseau-Tonnerre qu'il a capturé du village Kitimat, la trappe menant à *Ta'awdzep*, et les récits de ses ennemis.

2.5.2 Mise en valeur du patrimoine - messages d'importance nationale

Le deuxième volet de l'intégrité commémorative a trait à la communication efficace des messages d'importance historique nationale. Une telle communication est essentielle pour mettre en valeur l'intégrité commémorative; il est en effet primordial que tous les visiteurs, qu'ils viennent en personne ou qu'ils consultent les produits hors site, comprennent les raisons pour lesquelles le lieu historique a été créé. Les messages d'importance nationale sont tirés directement de l'énoncé de l'objectif de commémoration (sous-section 2.3), et reconnaissent les attraits et/ou les événements d'importance nationale. Les messages en contexte permettent d'approfondir ces messages fondamentaux. Dans le cas du fort Kitwanga, deux messages de niveau I se rapportent à la création du lieu historique, c'est-à-dire :

La présence d'un fort des Gitwangaik au sommet d'une colline (Ta'awdzep) au XVIII^e siècle.

À ce message fait partie intégrante la reconnaissance selon laquelle le site *Ta'awdzep* était un exemple exceptionnel d'un village fortifié autochtone. Le site est reconnu pour l'usage qui a été fait des éléments du relief à des fins de défense et pour ses ressources bâties, notamment les palissades, construites pour assurer une protection supplémentaire aux cinq maisons longues situées au sommet de la colline de combat. Les légendes gitwangak racontent l'utilisation de troncs d'arbres munis de pointes et la présence de portes et de salles cachées comme autres éléments propres à ce lieu historique.

Les liens avec les légendes qui relatent les batailles épiques du guerrier Nekt, lequel s'est battu pour s'approprier le contrôle du réseau de sentiers de troc lucratifs allant de la rivière Nass à la rivière Kitimat.

Les légendes portant sur Nekt et *Ta'awdzep* racontent les événements qui ont façonné le paysage culturel et politique de la région du Nord-Ouest aux XVIII^e et XIX^e siècles, notamment les combats de Nekt et les conflits qui opposaient les nations rivales à l'heure où des réseaux de commerce se constituaient à l'échelle de la région. Ces légendes témoignent aussi de l'histoire et de la signification des mâts commémoratifs des Gitwangak, en ce qu'ils se rapportent à l'histoire de Nekt et de *Ta'awdzep*.

2.5.3 Autres valeurs patrimoniales

Mis à part les ressources de niveau I associées au lieu historique, il y a aussi un certain nombre de ressources de niveau II qui sont considérables et importantes, sans être toutefois associées aux motifs de la création du lieu historique. Ces valeurs patrimoniales comprennent des ressources culturelles de niveau II et des messages complémentaires.

Ressources culturelles de niveau II

La collection de ressources culturelles du lieu historique contient plusieurs artefacts culturels qui remontent aux périodes suivant la construction et l'occupation des lieux au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Il s'agit notamment d'un bonnet de guerre de hibou des Gitwangak, datant de 1880 (en prêt au Musée du Nord de la Colombie-Britannique) et de plusieurs objets et artefacts culturels recueillis du Musée canadien des civilisations au sujet de l'histoire des Gitwangak après l'occupation du fort. Ces ressources sont décrites en détail dans l'ouvrage de Joanne MacDonald intitulé *Gitwangak Village Life: A Museum Collection* (Ottawa : Parcs Canada, 1984).

S'il reste peu ou pas de vestiges tangibles, le sentier Kitwankul est vu en soi comme une importante ressource culturelle pour son rôle comme voie de commerce et de transport entre la côte et l'intérieur. Le sentier, qui longeait auparavant les berges de la rivière Kitwanga près du lieu historique, est étroitement lié à l'histoire de Nekt et à ses efforts pour contrôler les Premières nations le long de cette route.

Messages de niveau II

Il y a plusieurs messages secondaires importants qui sont associés au lieu historique sans toutefois être liés aux motifs de sa création. Les messages de niveau II, ou complémentaires, attirent l'attention sur le rôle que les anciens gitwangak ont joué pour préserver l'histoire des lieux grâce à la tradition orale. Les messages de niveau II portent également sur l'importance culturelle des mâts totémiques des Gitwangak et sur leur lien avec les totems commémoratifs du lieu historique national du Canada de Kitwankul. Ces messages relatent également l'histoire des Gitwangak après leur départ du village fortifié, faisant état des bouleversements qu'ont entraînés les épidémies et l'arrivée des colonisateurs européens dans la région. Enfin, ces messages mettent également en lumière les liens qui rapprochent le lieu historique à d'autres endroits au sein du réseau de lieux historiques nationaux de Parcs Canada qui visent à souligner l'histoire des peuples autochtones.

3.0 CONTEXTES ACTUEL ET ORIENTATION FUTURE

3.1 Vision, buts stratégiques, objectifs et mesures

Cette section présente la vision et les buts stratégiques, objectifs et mesures clés nécessaires pour rehausser le lieu historique national du Fort-Kitwanga. L'énoncé de *vision* décrit l'orientation stratégique à suivre à long terme pour le lieu historique national; on y décrit dans quel état le parc se trouvera idéalement dans quinze ans. Les *buts stratégiques* reposent sur les grandes priorités de gestion, suivant les exigences de la législation relevant de l'Agence Parcs Canada, de ses politiques et de ses lignes directrices de gestion. Les *objectifs* font état des résultats attendus au chapitre de la protection, de la mise en valeur et de la gestion du lieu historique national. Les *mesures* sont vues comme des moyens concrets de répondre aux objectifs de gestion et, en bout de compte, aux buts stratégiques. En somme, la vision, les buts stratégiques, les objectifs et les mesures proposés dans le présent plan directeur modifié visent ensemble à :

- assurer l'intégrité commémorative du lieu historique;
- faire mieux comprendre et apprécier l'histoire et l'importance nationale du lieu historique;
- gérer le lieu historique tout en respectant ses ressources naturelles et les environs;
- accroître les partenariats et la collaboration dans la région.

3.2 Vision pour le lieu historique

L'énoncé de vision suivant décrit l'état dans lequel se trouvera le lieu historique national dans quinze ans.

Au cours des quinze prochaines années, les valeurs et les ressources patrimoniales qui ont valu au fort Kitwanga sa désignation de lieu historique seront préservées et rehaussées. Toutes les ressources d'importance nationale qui se trouvent sur place, de même que les objets historiques et données conservés ailleurs, seront convenablement protégés et mis en



Vue de la route. E. Gladstone, Parcs Canada

valeur. L'histoire de Ta'awdzep sera relatée de manière intéressante et respectueuse. Les visiteurs comprendront mieux l'importance de Ta'awdzep et les rôles considérables qu'il a joués durant sa période d'occupation aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'histoire de Ta'awdzep sera bien communiquée aux visiteurs : ceux qui se rendent sur les lieux comme ceux qui font l'expérience de l'endroit par l'entremise du site Internet de l'Agence Parcs Canada ou encore par le biais de programmes hors site. Le lieu historique national sera une source de fierté pour la Première nation des Gitwangak de même que pour les membres non autochtones de la collectivité de Kitwanga

3.3 Intégrité commémorative

Pour assurer l'intégrité commémorative du fort Kitwanga, Parcs Canada protégera les ressources culturelles qui revêtent une importance historique nationale, transmettra les messages d'importance nationale, protégera et mettra en valeur les valeurs patrimoniales de niveau II et prendra toutes les décisions concernant le lieu avec le plus grand soin et dans le plus grand respect.

3.3.1 Protection des ressources

But stratégique

Voir à ce que les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance historique nationale du fort Kitwanga ne soient ni altérées ni menacées.

Le premier volet de l'intégrité commémorative exige de l'Agence Parcs Canada qu'elle veille à ce que les ressources culturelles de niveau II du lieu historique ne soient ni altérées ni menacées. En 2002, l'Agence a évalué l'état de l'intégrité commémorative du lieu historique dans le cadre d'un exercice ministériel de surveillance et de reddition de compte; les ressources culturelles du lieu historique ont obtenu la cote générale de « passable ». Les objectifs et les mesures qui ont été proposés pour assurer la protection permanente des ressources d'importance nationale du lieu historique sont vus comme des moyens de protéger et d'améliorer l'endroit désigné, les ressources archéologiques *in situ*, les ressources culturelles mobilières, les enregistrements de l'histoire orale et les mâts totémiques des Gitwagak.

Endroit désigné

L'endroit désigné demeure dans un état non aménagé, ce qui permet aux visiteurs de faire l'expérience des lieux dans leur cadre naturel. Le seul élément contemporain, un escalier aménagé sur le versant ouest de la colline de combat, permet de réduire le plus possible l'érosion causée par la circulation des visiteurs qui montent sur les versants abrupts et qui en descendent. Une petite terrasse d'observation a été aménagée en haut de l'escalier pour offrir d'excellents points de vue des lieux, de la rivière Kitwanga et de la vallée de la rivière Skeena, au nord et au sud du lieu historique. La végétation qui pousse sur les versants de la colline de bataille et les basses terres en bas est éclaircie périodiquement pour préserver le cachet du paysage historique. On a laissé la végétation reprendre racine sur les terrasses en bordure de la rivière Kitwanga, pour favoriser la stabilisation du sol, empêcher l'érosion fluviale et dissimuler l'emplacement des anciens caveaux de nourriture, fosses de rites de puberté et ressources archéologiques *in situ*.

Pour préserver l'endroit désigné, il est important de favoriser une utilisation compatible des terres au sud du lieu historique. De plus, il faudra assurer l'évaluation et la protection soutenues des lieux pour faire en sorte que les ressources naturelles et culturelles de l'endroit désigné soient protégées à perpétuité.



Belvédère sur la colline de combat. T. Poworoznik, Parcs Canada

Objectifs

- préserver intact le cadre ouvert du paysage historique entourant la colline de bataille de même que les vues panoramiques d'en bas et d'en haut de la colline;
- faire en sorte que les ressources naturelles et culturelles de l'endroit désigné ne soient ni perdues, ni altérées ni menacées par les processus naturels, particulièrement les effets de l'érosion ou de la présence de l'humain à l'intérieur ou à l'extérieur du site;
- voir à ce que toutes les décisions concernant la protection et la préservation de l'endroit désigné se fondent sur des données adéquates et solides et qu'elles sont prises en conformité avec les principes et les pratiques de la politique en matière de gestion de l'intégrité commémorative.

Mesure

- élaborer et mettre en oeuvre un programme de surveillance pour assurer la protection du paysage culturel, en particulier les vues panoramiques et le cadre ouvert de l'endroit désigné.

Ressources archéologiques *in situ*

Les ressources archéologiques *in situ* se trouvent çà et là autour de l'endroit administré, et la majorité sont dans les limites de l'endroit désigné : au sommet de la colline de bataille et sur les terrasses qui entourent le pied de la colline. On dit que ces ressources sont stables et, dans l'ensemble, dans un état passable, étant donné que le site a été la proie de perturbations limitées. Il faut surveiller et gérer étroitement l'érosion et la circulation des visiteurs afin de protéger les artefacts qui se trouvent sous la surface du sol et les creux peu profonds qui indiquent l'emplacement de la palissade, des anciennes maisons longues, des ouvrages de défense et des caveaux à nourriture.

Objectifs

- relever et consigner toutes les ressources archéologiques *in situ*;
- relever tous les agents de perturbation, s'il en est, qui agissent sur les ressources archéologiques *in situ* du lieu historique (naturels et de main d'homme);
- élaborer une stratégie pour atténuer les effets de l'érosion et des menaces causées par l'humain sur la protection des ressources archéologiques *in situ* du lieu historique.

Mesure

- dresser l'inventaire complet des ressources archéologiques *in situ* du lieu historique, y compris l'emplacement de toutes les ressources *in situ* connues, la profondeur à laquelle elles se trouvent, leur degré d'intégrité et leur signification.

Ressources culturelles mobilières

La collection des ressources culturelles qui remontent à la période d'occupation est relativement petite en raison du fait que pratiquement toutes les structures bâties et les ressources connexes ont été détruites par l'incendie qui a mis fin à l'occupation du fort comme bastion de défense. Les vestiges structurels du fort et les autres ressources qui y sont directement associées demeurent *in situ*. Des ressources culturelles qui existent, la majorité a été découverte dans le cadre des travaux de reconnaissance archéologique et des fouilles réalisés dans les années 70 et au début des années 90. Ces ressources, qui sont conservées dans les archives du Musée canadien des civilisations, consistent en des notes d'arpentage, des photos, et des diapositives des fouilles effectuées au lieu historique. Une autre petite collection d'artefacts est entreposée dans les archives de Parcs Canada, à Winnipeg, au Manitoba.

Objectif

- s'assurer que toutes les ressources culturelles mobilières associées au lieu historique sont répertoriées, évaluées et protégées.

Mesure

- dresser un inventaire des ressources culturelles mobilières conservées dans les archives de Parcs Canada et du Musée canadien des civilisations, et évaluer l'état dans lequel elles se trouvent.

Histoire orale

Les enregistrements des récits, effectués pour la plupart sur magnétophone à bobines, doivent être copiés et transcrits. Une grande priorité de ce plan directeur consiste à voir à ce que ces enregistrements soient copiés, transcrits, protégés et surveillés selon les normes de conservation en vigueur. Ce travail permettra de protéger les bobines de même que le savoir qu'elles contiennent pour les générations à venir. Un objectif permanent consistera à travailler avec les membres de la Première nation des Gitwagak pour mieux intégrer tous les éléments de l'histoire orale dans les produits et les expositions d'interprétation sur place et à l'extérieur.

Objectif

- voir à ce que les enregistrements de l'histoire orale soient recopiés, transcrits et protégés conformément aux normes de conservation acceptées.

Mesure

- concevoir et mettre en oeuvre une stratégie pour recopier et transcrire les enregistrements de l'histoire orale et pour surveiller l'état des bandes originales.

Mâts totémiques des Gitwagak

Au lieu historique national, la gestion des ressources culturelles doit porter sur l'état des mâts totémiques des Gitwagak. Ces totems, qui se trouvent à Kitwanga et qui appartiennent à des familles de la Première nation des Gitwagak, ont été ajoutés aux éléments de la désignation du fort Kitwanga en 1981, lorsque le ministre les a reconnus comme artefacts historiques se rapportant au lieu historique national. Grâce à cette désignation, les totems sont considérés comme des ressources culturelles de niveau I ayant un lien avec le lieu historique. Parcs Canada encouragera les propriétaires de ces ressources d'importance nationale et leur offrira son appui. On s'attend à ce que, durant le cycle de vie du présent plan directeur, l'Agence Parcs Canada soit appelée à donner des conseils au sujet de l'élaboration de cadres de surveillance pour contribuer à l'analyse de l'état des totems. En fournissant des conseils en temps opportun, Parcs Canada pourra aider à faire en sorte que ces ressources ne soient ni altérées ni menacées.

Objectif

- appuyer la Première nation des Gitwagak afin que les mâts totémiques soient convenablement protégés et mis en valeur.

Mesure

- Offrir des conseils techniques en vue de l'élaboration d'une stratégie de conservation pour la protection des mâts totémiques des Gitwagak.

3.3.2 Présentation patrimoine

But stratégique

voir à ce que les motifs de la création du lieu historique national du Fort-Kitwanga et de son rôle dans l'histoire canadienne soient bien communiqués au public.

Sentier d'interprétation autonome	Un sentier d'interprétation autonome doté de sept panneaux d'interprétation mène du stationnement jusqu'au sommet de la colline de combat. Les panneaux font l'interprétation du lieu historique et transmettent les messages
Dépliant	Un dépliant monochrome préparé par Parcs Canada offre un survol de l'histoire et de l'importance de la colline de combat. Les visiteurs peuvent se le procurer sur place, où il sert surtout à récapituler l'histoire des lieux pour ceux qui s'arrêtent à la halte routière sans se rendre au lieu historique comme tel. Ce dépliant, également disponible aux centres d'accueil de la région, permet de faire connaître le lieu historique, son histoire et son emplacement.
Site Internet de Parcs Canada	Le site Internet du fort Kitwanga donne un aperçu du passé du lieu historique, de l'information sur son emplacement et une description des services offerts aux visiteurs.
Autres	En plus des services offerts par Parcs Canada, les visiteurs de la région ont l'occasion d'acquérir des connaissances au sujet de l'endroit et de son importance dans les publications touristiques sur la localité.

Figure 3: Produits de mise en valeur du patrimoine



Panneaux d'interprétation. T. Poworoznik, Parcs Canada

Le deuxième volet de l'intégrité commémorative a trait à la communication des messages d'importance historique nationale du lieu historique. Ces messages forment la base des programmes de mise en valeur du patrimoine au lieu historique, et attirent l'attention sur l'importance de la colline de combat (*Ta'awdzep*) et les rapports entre le lieu historique et les légendes qui racontent les exploits du guerrier Nekt. Il est primordial que les visiteurs comprennent non seulement les divers messages transmis, mais qu'ils saisissent aussi l'impact de ce lieu sur la région Skeena-Nass du nord-ouest de la Colombie-Britannique de même que l'importance des Premières nations dans l'émergence du Canada comme pays.

Pour que les messages d'importance nationale soient bien transmis, ils doivent reposer sur des travaux de recherche et des connaissances, et être sensibles à l'historiographie se rapportant aux éléments de la commémoration. Il convient aussi d'arriver à un équilibre dans la communication des messages. Il faut en effet faire voir les événements associés au lieu historique sous leurs diverses perspectives. De plus, chacun des éléments de l'histoire doit être intégré à la présentation du lieu historique comme un tout, et non présenté séparément les uns des autres.

Les produits d'interprétation en place au lieu historique national du Fort-Kitwanga commencent à montrer des signes d'usure. Le personnel de Parcs Canada admet qu'il faudra renouveler les produits d'interprétation en place au cours des prochaines années pour voir à ce que l'importance historique des lieux soit bien communiquée de manière constante. Vu l'éloignement des lieux, le personnel de Parcs Canada envisagera la possibilité d'élargir les services de mise en valeur du patrimoine offerts par l'entremise du site Internet du lieu historique, ce qui permettra de faire connaître l'importance du lieu historique aux internautes. Les objectifs et mesures qui suivent visent à répondre aux besoins de mise en valeur du patrimoine d'une manière qui soit novatrice et qui permette de bien communiquer l'importance historique du fort.

Objectifs

- voir à ce que les produits de mise en valeur du patrimoine transmettent bien les motifs de création du lieu historique;
- voir à ce que les éléments de l'histoire des Gitwankak soient mis en valeur de manière précise et adéquate;
- reconnaître que le lieu historique fait partie du réseau de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation qui sont administrés par l'Agence Parcs Canada.

Mesures

- effectuer une évaluation des produits de mise en valeur du patrimoine sur place et à l'extérieur, en insistant sur les points forts, les lacunes et les nouveaux besoins relativement aux activités de mise en valeur du patrimoine;
- élaborer une stratégie de mise en valeur pour répondre aux besoins relevés au chapitre des activités de mise en valeur du patrimoine sur place et à l'extérieur, y compris le renouvellement du sentier d'interprétation autonome, du dépliant touristique et du site Internet de Parcs Canada;
- trouver des occasions de commémorer plus en profondeur les récits et l'histoire des Gitwankak, de Ta'awdzep et des mâts totémiques des Gitwankak.

3.3.3 Autres valeurs patrimoniales

But stratégique

voir à ce que les valeurs patrimoniales véhiculées par le fort Kitwanga (y compris celles qui ne sont pas associées à la création du lieu historique national) soient respectées dans le cadre de toutes les décisions et de toutes les mesures prises relativement au lieu historique.

Il existe plusieurs ressources culturelles de niveau II et messages connexes associés au lieu historique. Bien que ces ressources et ces messages ne soient peut-être pas directement liés aux événements et aux valeurs qui ont valu au lieu historique national sa désignation, ils sont toutefois reconnus comme d'importantes ressources culturelles et bénéficieront d'un certain niveau de protection et de mise en valeur. Ces autres messages servent à attirer l'attention sur les liens qui existent entre le lieu historique et les autres lieux historiques qui reconnaissent l'importance historique nationale des Premières nations et des peuples autochtones de même que la place qu'occupe le fort dans le réseau de lieux historiques nationaux.

Objectifs

- voir à ce que les ressources culturelles de niveau II et les valeurs qu'elles véhiculent ne soient ni perdues, ni altérées ni menacées sous l'effet de l'action des humains ou des processus naturels, à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu historique;
- voir à ce que la gestion des ressources culturelles de niveau II se fasse dans le respect des principes et des pratiques de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada;
- voir à ce que les autres messages associés au lieu historique soient bien communiqués.

Mesures

- répertorier et évaluer toutes les ressources culturelles de niveau II qui sont conservées par Parcs Canada de même que celles qui se trouvent dans les archives du Musée canadien des civilisations;
- intégrer d'autres messages aux produits de mise en valeur du patrimoine qui seront créés sur place et à l'extérieur, en insistant sur l'histoire et l'importance du sentier Kitwankul, sur l'importance des peuples autochtones dans l'histoire du Canada et sur la place qu'occupe le fort dans le réseau de lieux historiques nationaux qui s'étend d'un bout à l'autre du pays.

3.4 Protection et gestion des ressources naturelles

But stratégique

protéger les ressources naturelles du lieu historique national conformément à l'engagement de Parcs Canada à l'égard de la gestion environnementale tout en assurant la protection et la mise en valeur des ressources et des messages d'importance nationale.

Le paysage naturel du fort Kitwanga a joué un rôle important dans l'usage historique du fort comme lieu de défense stratégique. Dans la même veine, les ressources naturelles et les éléments du paysage font partie intégrante du cadre dans lequel s'insère le lieu historique national. En sa qualité de responsable en matière de gestion environnementale, Parcs Canada privilégie ces éléments pour les liens qu'ils ont avec le paysage historique de même que pour le rôle qu'ils ont joué dans la protection des éléments naturels de la propriété de 7,3 hectares.

Un inventaire floristique a été réalisé en 2002 au lieu historique pour y relever toute espèce figurant sur la liste des espèces menacées et autres plantes rares. Cet inventaire a servi également à évaluer et à consigner tous les vertébrés

qui ont été aperçus, à inscrire la présence et l'emplacement exact des plantes rares qui ne figurent pas sur la liste, et à étudier la nature et l'état d'une espèce végétale qui aurait des propriétés intoxicantes et qui aurait été plantée au lieu historique durant son occupation comme village fortifié. Le résumé du rapport d'étude révélait que la végétation était caractéristique d'un paysage type en début ou en milieu de succession, faisant remarquer le mélange de conifères et d'arbres à feuilles caduques, de prés ouverts, d'herbes indigènes et de communautés végétales dominées par les arbustes sur les versants de la colline de combat. Les chercheurs ont conclu que le paysage actuel avait retenu des caractéristiques de ce qu'il était dans le passé, dont plusieurs plantes comestibles indigènes et herbes de même que des éléments du paysage ouvert qui caractérisaient les lieux à l'époque. L'inventaire n'a permis de trouver aucun des sept taxons relevés comme espèces menacées dans la région.

Cet inventaire floristique, qui a pour titre *Floristic Inventory of Kitwanga Fort National Historic Site: Species at Risk, Ethnobotany, and Considerations for Historical Ecosystem Restoration* (Burton 2002), a permis à Parcs Canada de mieux comprendre les ressources naturelles associées au lieu historique. Les études réalisées ont aussi servi à relever plusieurs autres priorités de gestion de la végétation pour la gestion continue des ressources naturelles du lieu historique.

Objectif

- rendre compte des ressources naturelles et culturelles, dont les vues panoramiques et les éléments ouverts qui sont caractéristiques du paysage historique.

Mesure

- élaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion de la végétation.

3.5 Services aux visiteurs

But stratégique

fournir des services de qualité en fonction du cachet et de l'emplacement du lieu historique.

Le premier plan directeur du lieu historique, qui remonte à 1981, axait les activités liées aux services aux visiteurs sur la préparation de postes d'interprétation autonome, l'aménagement de réseaux de sentiers et la construction de deux escaliers : le premier se rendant du stationnement jusqu'à la partie inférieure et l'autre grimpe les versants abrupts de la colline de combat. La question de l'interprétation sur place a été étudiée en détail au cours

du processus d'élaboration du plan directeur de 1981, et on était arrivés à la conclusion que, en raison de son éloignement et du faible taux de fréquentation, il n'était pas justifié d'accroître les services offerts aux visiteurs ni d'embaucher du personnel à temps plein ou saisonnier. Même s'ils sont du ressort de Parcs Canada, certains services d'entretien et certaines opérations (enlèvement des déchets, entretien et projets particuliers) ont été réalisés dans le cadre d'un contrat à long terme conclu avec le Conseil de bande des Gitwangak.

De petits projets de rénovation et d'entretien ont été réalisés au cours des dernières années, dont les suivants :

- **Amélioration des panneaux routiers** : de nouveaux panneaux ont été posés le long de la route 16 (entre Prince Rupert et Prince George) et le long de la route 37 (entre Stewart et Cassiar);
- **Écriteau de signalisation au lieu historique** : un nouvel écriteau a été préparé et sera installé en même temps que les panneaux d'interprétation améliorés. Des balises ont été installées pour mieux délimiter la propriété qui forme l'endroit administré des côtés nord et sud de la rivière Kitwanga.
- **Panneaux d'interprétation** : des travaux de réparation ont été réalisés pour voir à ce que les panneaux soient suffisants à court terme, d'ici à ce que de nouveaux panneaux soient construits et installés;
- **Escaliers** : des travaux de réparation ont été réalisés pour accroître l'intégrité structurelle des escaliers. Une aire de repos/terrasse d'observation a été construite à mi-chemin de l'escalier qui donne accès à la partie inférieure. Une structure semblable sera envisagée pour l'escalier de la colline de combat afin d'empêcher les visiteurs de circuler sur le plateau, au sommet de la colline. Tous les escaliers devront être remplacés dans les dix à quinze prochaines années;
- **Sentiers de la colline de combat** : des sentiers non balisés ont été fermés et recouverts de plantes à feuilles caduques pour mettre fin à la circulation non désirée dans les secteurs fragiles du lieu historique. Des panneaux de signalisation qui dirigent la circulation vers les escaliers ont également permis de dissuader les gens de grimper sur les versants de la colline de combat;
- **Végétation** : Parcs Canada a adjugé un contrat à la bande gitwangak pour mener à bien un petit projet d'élimination de la végétation sur les lieux. Les arbres à feuilles caduques ont été abattus sur le versant ouest tout juste en bas du stationnement pour améliorer la vue qui donne sur la colline de combat. Il faudra aborder la gestion permanente de la végétation et des vues panoramiques de l'endroit.

Les services qui sont offerts aux visiteurs sont en fonction de l'éloignement du lieu historique et du faible taux de fréquentation. Pour le moment, les services à la disposi-

tion des visiteurs sur place consistent en une série de panneaux d'interprétation, des sentiers de promenade qui mènent à la colline de combat et à la rivière Kitwanga de même qu'un stationnement. De par son cadre non aménagé, le lieu historique offre d'excellentes possibilités d'observation de la faune.

Parcs Canada sait qu'il faut améliorer les services offerts aux visiteurs, en fonction du rôle du lieu historique comme lieu d'interprétation autonome à fréquentation diurne. De plus, il est possible de saisir les nouvelles occasions qu'offre le site Internet du lieu historique pour accroître les services offerts. Grâce aux nouveaux outils de sensibilisation sur Internet, aux capacités audio/vidéo accrues et aux médias interactifs, le site Internet du fort Kitwanga pourrait bien compter parmi les meilleurs moyens de joindre un public élargi au Canada et à l'étranger. Le personnel de Parcs Canada est désireux de mieux comprendre la composition des groupes cibles, les services attendus et la satisfaction des visiteurs à l'égard des services offerts sur place et à l'extérieur. Les sondages menés auprès des visiteurs et les activités de surveillance seront améliorés en vue de mieux cerner les attentes qu'ont les visiteurs face aux services. Le Programme d'information aux visiteurs de Parcs Canada sera utile à cet égard.

Objectifs

- offrir des services qui respectent l'intégrité commémorative du lieu historique et tiennent compte des besoins des visiteurs dans ce lieu historique éloigné d'interprétation autonome;
- fournir des renseignements sur le lieu historique à tous les segments du marché des visiteurs et les y sensibiliser.

Mesures

- évaluer l'état physique de l'infrastructure du lieu historique et élaborer une stratégie d'entretien continu;
- effectuer une évaluation auprès des visiteurs pour cerner les besoins en matière d'activités de mise en valeur du patrimoine et de services aux visiteurs de même que ceux qui ont accès au lieu historique par le biais du portail Internet de Parcs Canada;
- faire en sorte que les problèmes de sécurité publique soient pris en compte et réglés.

3.6 Administration du lieu historique

But stratégique

rehausser la réputation du lieu historique national comme lieu patrimonial culturel d'importance dans la région côtière du nord-ouest de la Colombie-Britannique.

Même si le lieu historique national du Fort-Kitwanga est éloigné et reçoit un faible nombre de visiteurs en saison, il s'agit d'une importante attraction touristique dans ce secteur de la Colombie-Britannique. À la lumière de la croissance que connaissent les attractions culturelles autochtones et la splendeur naturelle de la chaîne Côtière, le lieu historique est bien placé pour tirer profit de l'accroissement du taux de fréquentation dans les années à venir. Le fort Kitwanga est au nombre de treize lieux historiques gérés par l'Unité de gestion Gwaii Haanas, dont plusieurs commémorent des éléments d'importance nationale de l'histoire et de la culture des Autochtones dans la région (SGaang Gwaii, Skedans, T'aanuu, Haina, Kiusta, Yan, col Metlakatla, canyon Kitselas, Kitwankul et fort Kitwanga).

Dans le cadre des activités de marketing et de promotion du tourisme, il conviendra de se pencher sur les besoins à plusieurs échelons : le lieu historique, la collectivité, la région, la province et le pays. Il faudra principalement travailler en collaboration avec le Conseil de bande des Gitwangak pour faire en sorte que toutes les activités de Parcs Canada soient respectueuses des intérêts qu'ont les Gitwangak pour développer des attractions culturelles indépendantes et qu'elles soient compatibles avec celles-ci. À cette fin, il pourrait être possible de préparer des plans de marketing en collaboration avec les Gitwangak.

Le personnel de Parcs Canada consultera de plus des représentants du secteur du tourisme pour trouver des façons de faire la promotion du fort Kitwanga conjointement avec d'autres attractions touristiques dans la région, et notamment les sites autochtones.

Objectifs

- mieux faire connaître le lieu historique et améliorer l'expérience qu'il offre aux visiteurs de la région;
- améliorer les connaissances de Parcs Canada sur les profils des visiteurs du lieu historique et de la région, sur leur fréquentation et sur leur satisfaction.

Mesures

- faire mieux connaître le lieu historique par le biais de stratégies de marketing du bureau national et de l'Unité de gestion;
- revoir la présentation du lieu historique dans les publications touristiques sur le marché et dresser une liste de diffusion pour mettre à jour les coordonnées des personnes-ressources et les renseignements;
- surveiller les niveaux de fréquentation et le degré de satisfaction à l'égard du lieu historique national.

4.0 PARTENIARIATS CONTINUS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

4.1 Gestion du lieu historique, planification et prise de décisions

But stratégique

voir à ce que les décisions concernant les opérations du lieu historique, l'aménagement du territoire et la planification soient prises en temps opportun et de manière juste dans un cadre ouvert et participatif et qu'elles soient conformes à la politique de Parcs Canada de par l'approche adoptée.

L'Agence Parcs Canada est déterminée à établir et à entretenir des relations de travail efficaces avec tous les intervenants intéressés. L'examen du présent plan directeur a donné l'occasion de faire participer un plus large éventail d'intervenants, dont les Premières nations, les administrations régionales et provinciales, des groupes locaux de citoyens, des organismes non gouvernementaux et des particuliers intéressés et préoccupés, à la planification et à l'établissement d'un ordre de priorité pour les activités de gestion du lieu historique. En particulier, des suggestions émanent du Conseil de bande des Gitwagak et de l'Association communautaire de Kitwanga ont permis de relever les grandes priorités de gestion sur lesquelles repose le présent plan directeur.

Étant donné que le lieu commémore l'histoire du peuple gitwagak, Parcs Canada sait qu'il faut consulter les membres de la Première nation des Gitwagak afin de faire en sorte que son histoire culturelle soit commémorée de manière exacte et respectueuse. Dans certains cas, certaines anecdotes et certains éléments de l'histoire des Gitwagak ne seront pas transmis publiquement afin de

respecter le droit à la protection des renseignements de la famille immédiate ou de la Première nation des Gitwagak dans son ensemble.

L'utilisation de toponymes occidentaux a été soulevée par plusieurs membres de la Première nation des Gitwagak, qui souhaiteraient que les noms et titres traditionnels des Gitwagak soient utilisés dans la mesure du possible. Le personnel de Parcs Canada reconnaît l'importance que revêt ce dossier pour la Première nation, et il le soumettra à l'attention de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Objectifs

- voir à ce que la planification et la prise de décisions concernant le lieu historique se fassent de manière ouverte et inclusive;
- voir à ce que l'histoire de la Première nation des Gitwagak qui se rapporte au lieu historique national soit commémorée de manière exacte et respectueuse.

Mesures

- tenir une réunion annuelle avec les membres de l'Administration de la bande gitwagak pour passer en revue les besoins au chapitre de l'entretien du lieu historique;
- passer en revue le matériel de mise en valeur du patrimoine et son contenu en collaboration avec les membres de la Première nation des Gitwagak pour voir à ce que les renseignements qu'ils renferment soient justes;
- envisager la possibilité de modifier le nom du lieu historique afin qu'il porte le toponyme traditionnel des Gitwagak.

5.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga a été soumis à une évaluation environnementale conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Parcs Canada a procédé à l'examen préalable d'entrée de jeu, de façon à pouvoir tenir compte des incidences environnementales associées aux initiatives proposées dans le plan avant de prendre des décisions irrévocables. Cette façon de procéder lui a également permis de modifier l'ébauche du plan en cours de route. L'examen avait pour but d'évaluer dans quelle mesure les propositions du plan directeur risquaient d'avoir des répercussions sur l'environnement. La mise en oeuvre des initiatives proposées dans le plan directeur accroîtra le niveau de protection des ressources culturelles et l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga. Les mesures proposées s'inscrivent dans la politique de Parcs Canada et dans l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Fort-Kitwanga.

À l'heure actuelle, les aménagements sont limités au lieu historique (stationnement, escalier, sentiers, panneaux d'interprétation et écriteaux de signalisation). Ils seront préservés ou remplacés au besoin; les activités qui y sont associées ne devraient pas entraîner la disparition directe de parcelles d'habitat ou la perte considérable de fonctions de l'habitat. Aucune nouvelle installation n'est proposée dans le plan directeur. L'aspect non aménagé de la majeure partie des lieux sera préservé. Des sections de l'écosystème naturel compris dans le lieu historique national du Fort-Kitwanga ont été profondément modifiées sous l'effet de phénomènes naturels. Ces paysages culturels et ces points de vue sont des éléments importants de l'endroit désigné du lieu historique. Malgré la longue période d'occupation humaine, on trouve des éléments naturels qui ont une grande valeur pour l'habitat. Le plan directeur propose des mesures clés pour protéger et gérer ces ressources. L'évaluation des espèces en péril réalisée sur les lieux n'a révélé la présence d'aucune espèce figurant sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou du Centre de données sur la conservation (CDC). Si on décelait la présence d'espèces rares au lieu historique national du Fort-Kitwanga dans les années à venir, il faudra prendre des mesures pour s'assurer de les préserver.

L'entretien des lieux et la fréquentation des visiteurs pourraient entraîner l'implantation, voire la propagation, de populations végétales non indigènes. Une étude sur les plantes réalisées en 2002 a permis de relever 38 espèces exotiques sur la propriété du lieu historique. Les pratiques de lutte contre la végétation adoptées dans le passé à la colline de combat et à d'autres endroits sont en partie responsables du problème que présentent les mauvaises herbes aujourd'hui. Il faudra en tenir compte au moment de l'élaboration et de la mise en oeuvre du plan de gestion du paysage. Il est possible que les mesures de gestion de la végétation et les autres activités menées au lieu historique entraînent l'implantation de nouvelles espèces exotiques ou la propagation de populations déjà existantes : des graines de plante peuvent être transportées ou des substances végétatives peuvent provenir de l'utilisation de matériaux de construction, de vêtements (des bottes) ou d'équipement contaminés. La préservation des vues panoramiques sera visée par la LCEE. Parcs Canada tiendra compte des conclusions des rapports d'évaluation environnementale avant de décider de la mesure B prendre : approuver, modifier ou abandonner le projet B l'étude. Au lieu historique national du Fort-Kitwanga, le défi consistera à préserver les vues panoramiques ouvertes qui sont fidèles à ce qu'elles étaient dans le passé sans favoriser la croissance de mauvaises herbes.

Les risques d'effets environnementaux cumulatifs sont faibles. La mise en oeuvre des mesures clés n'entraînera la cession d'aucune terre non aménagée. Les niveaux de fréquentation ne devraient pas augmenter de manière considérable comme suite aux initiatives de marketing et de diffusion externe. Les principales mesures proposées dans le plan directeur révisé devraient avoir un effet cumulatif positif sur le plan de l'intégrité commémorative, un effet cumulatif nul sur le plan de l'intégrité écologique et un effet cumulatif net positif sur le plan socioéconomique. Les mesures proposées dans le plan directeur sont toutes conformes aux politiques de Parcs Canada et à la législation fédérale. Les consultations publiques nécessaires ont été menées lors du processus d'examen du plan directeur.

Bon nombre des propositions décrites dans le plan directeur sont de nature stratégique. Pour l'instant, il n'est

pas possible d'en évaluer à fond les effets environnementaux. À mesure que la planification et la conception des projets progresseront, l'Agence Parcs Canada pourra les soumettre à une évaluation en conformité avec les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'Agence agit à titre d'autorité responsable en vertu de la LCEE. Elle n'entreprendra aucun nouveau projet avant que l'évaluation environnementale n'ait été réalisée conformément à la LCEE.

Le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Kitwanga vise en gros à préserver les installations en place et l'usage qui en est fait, et les vues panoramiques qui sont fidèles à ce qu'elles étaient dans le passé, et d'amener la Première nation des Gitwagak à participer activement à des aspects de la gestion du lieu historique. Les mesures clés à prendre consisteront à conclure des ententes avec le Conseil de bande des Gitwagak concernant l'entretien des lieux, à consigner l'histoire orale et à intégrer des données exactes sur l'histoire autochtone à tous les messages d'interprétation. Bon nombre des mesures clés permettront à Parcs Canada et à la Première nation des Gitwagak de tisser des liens et de renforcer les partenariats. Il en ressortira une connaissance et une compréhension accrues des activités passées et actuelles des Autochtones dans la région. Certaines mesures pourraient donner lieu à des emplois et à des retombées économiques pour les entreprises locales et régionales. Les Premières nations devraient profiter de répercussions sociales positives du fait de leur participation accrue aux activités du lieu historique et de la représentation fidèle, dans les produits d'interprétation, du rôle qu'elles ont joué dans le passé et celui qu'elles jouent aujourd'hui dans la région.

6.0 STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

6.1 Mise en oeuvre du plan directeur et responsabilisation

Les mesures et objectifs stratégiques proposés dans le plan directeur du lieu historique national du Fort-Kitwanga seront mis en oeuvre par l'entremise du plan d'affaires annuel de l'Unité de gestion de Gwaii Haanas. Si les plans directeurs se veulent un guide stratégique visant une période de dix à quinze ans (et assujettis à un examen tous les cinq ans), les plans d'affaires relèvent quant à eux les projets à entreprendre au cours des trois années qui suivent. Les plans d'affaires précisent les mesures des plans directeurs qui seront mises en oeuvre au cours de la période de trois ans qui suit, et établissent le calendrier des travaux et les responsabilités pour tous les coûts associés. Tout changement apporté aux prévisions triennales sera pris en compte dans le cadre du processus annuel d'examen du plan directeur.

La mise en oeuvre du plan directeur est du ressort du directeur de l'Unité de gestion de Gwaii Haanas. Ce directeur a trois responsabilités, c'est-à-dire :

- assurer l'intégrité commémorative;
- améliorer le service aux clients;
- faire une utilisation judicieuse et efficiente des fonds.

La réalisation des buts, objectifs et mesures stratégiques énoncés dans le plan directeur dépendra de la réaffectation des ressources au sein de l'Unité de gestion. L'Unité de gestion sait qu'elle devra assumer toute la responsabilité en ce qui concerne le financement de la mise en oeuvre du plan directeur.

6.2. Priorités

Les mesures prioritaires relevées sont présentées en fonction des gammes de services du plan directeur, dans le tableau ci-après. Nous avons mis l'accent sur les activités qui devraient être mises en oeuvre au cours des trois premières années (c.-à-d. la prochaine phase du plan directeur), mais d'autres activités, qui seront réalisées au cours du cycle que représente le présent plan directeur, ont également été relevées. Parcs Canada n'a établi aucun



Au sommet de l'escalier. T. Poworoznik, Parcs Canada

ordre de priorité, sauf pour préciser la période au cours de laquelle les mesures seront prises. Pendant l'élaboration

de son plan d'affaires, l'Unité de gestion s'occupera de fixer d'autres priorités.

Figure 4 : Mise en oeuvre des mesures prioritaires

Plan d'affaires – gamme de service	Mesure prioritaire	Périodes de planification *	
		1 ^o	2 ^o
<i>Gamme de service 2 : Protection des ressources patrimoniales</i>	<p>Élaborer et mettre en oeuvre un programme de surveillance pour assurer la protection du paysage culturel, en particulier les vues panoramiques et le cadre ouvert de l'endroit désigné.</p> <p>Dresser l'inventaire complet des ressources archéologiques in situ du lieu historique, y compris l'emplacement de toutes les ressources in situ connues, la profondeur à laquelle elles se trouvent, leur degré d'intégrité et leur signification.</p> <p>Dresser un inventaire des ressources culturelles mobilières conservées dans les archives de Parcs Canada et du Musée canadien des civilisations, et évaluer l'état dans lequel elles se trouvent.</p> <p>Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie pour recopier et transcrire les enregistrements de l'histoire orale et pour surveiller l'état des bandes originales.</p> <p>Offrir des conseils techniques en vue de l'élaboration d'une stratégie de conservation pour la protection des mâts totémiques des Gitwangak.</p> <p>Répertorier et évaluer toutes les ressources culturelles de niveau II qui sont conservées par Parcs Canada de même que celles qui se trouvent dans les archives du Musée canadien des civilisations.</p> <p>Élaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion de la végétation.</p>	■	■
<i>Gamme de service 3 : Mise en valeur du patrimoine</i>	<p>Effectuer une évaluation des produits de mise en valeur du patrimoine sur place et à l'extérieur, en insistant sur les points forts, les lacunes et les nouveaux besoins relativement aux activités de mise en valeur du patrimoine.</p> <p>Élaborer une stratégie de mise en valeur pour répondre aux besoins relevés au chapitre des activités de mise en valeur du patrimoine sur place et à l'extérieur, y compris le renouvellement du sentier d'interprétation autonome, du dépliant touristique et du site Internet de Parcs Canada.</p> <p>Trouver des occasions de commémorer plus en profondeur les récits et l'histoire des Gitwangak, de Ta'awdzep et des mâts totémiques des Gitwangak.</p> <p>Intégrer d'autres messages aux produits de mise en valeur du patrimoine qui seront créés sur place et à l'extérieur, en insistant sur l'histoire et l'importance du sentier Kitwankul, sur l'importance des peuples autochtones dans l'histoire du Canada et sur la place qu'occupe le fort dans le réseau de lieux historiques nationaux qui s'étend d'un bout à l'autre du pays.</p>	■	■
<i>Gamme de service 4 : Services aux visiteurs</i>	<p>Évaluer l'état physique de l'infrastructure du lieu historique et élaborer une stratégie d'entretien continu.</p> <p>Effectuer une évaluation auprès des visiteurs pour cerner les besoins en matière d'activités de mise en valeur du patrimoine et de services aux visiteurs de même que ceux qui ont accès au lieu historique par le biais du portail Internet de Parcs Canada.</p> <p>Faire en sorte que les problèmes de sécurité publique soient pris en compte et réglés.</p>	■	■
<i>Gamme de service 7 : Gestion de Parcs Canada</i>	<p>Faire mieux connaître le lieu historique par le biais de stratégies de marketing du bureau national et de l'Unité de gestion.</p> <p>Revoir la présentation du lieu historique dans les publications touristiques sur le marché et dresser une liste de diffusion pour mettre à jour les coordonnées des personnes-ressources et les renseignements.</p> <p>Surveiller les niveaux de fréquentation et le degré de satisfaction à l'égard du lieu historique national.</p> <p>Tenir une réunion annuelle avec les membres de l'Administration de la bande gitwangak pour passer en revue les besoins au chapitre de l'entretien du lieu historique.</p> <p>Passer en revue le matériel de mise en valeur du patrimoine et son contenu en collaboration avec les membres de la Première nation des Gitwangak pour voir à ce que les renseignements qu'ils renferment soient justes.</p> <p>Envisager la possibilité de modifier le nom du lieu historique afin qu'il porte le toponyme traditionnel des Gitwangak.</p>	■	■

* Périodes de planification: 1^{re} période : dans les trois ans suivant l'approbation du plan; 2^e période : années ultérieures

6.3 Rapports

Les rapports annuels sur le rendement du plan directeur et le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, qui est mis à jour après quelques années, feront état des progrès accomplis au chapitre de la mise en oeuvre du plan directeur. De plus, l'Unité de gestion tiendra le public

au courant par le biais de bulletins et du site Internet de Parcs Canada. Le plan directeur sera assujéti à un examen périodique à la suite duquel il pourrait être modifié pour tenir compte de l'évolution des priorités de l'Agence et de l'Unité de gestion. Le public sera consulté au sujet de tout changement majeur à cet égard.

ANNEXE “A”

Texte définitif de la plaque de la CLMH (1985)

LE FORT KITWANGA

Au XVIII^e siècle, le fort Tawdzep, occupé par la tribu Gitwangak, s'élevait sur cette colline. Plusieurs légendes font revivre les exploits de Nekt, guerrier qui lutta pour la maîtrise des sentiers entre la Nass et la Kitimat qui servaient au commerce lucratif. On a retrouvé les vestiges de cinq huttes de clan, jadis entourées d'une palissade défendue par des troncs d'arbre armés de pointes, qu'on laissait dévaler sur l'agresseur. Vers 1835, l'introduction des armes à feu dans la région rendit caduques les défenses du fort. La tribu se déplaça près d'ici, dans son village actuel.

Texte définitif de la plaque de la CLMH (1989)

LES TOTEMS DE GITWANGAK

Venus du fort Kitwanga, les clans des Grenouilles-Corbeaux (Ganada), des Aigles (Laxskik) et des Loups (Laxgibu) s'établirent ici vers 1835 et érigèrent des totems pour honorer leurs chefs et illustrer leurs traditions. Le clan des Bouquets rouges (Gisgast) arriva plus tard. D'autres totems furent érigés dans des potlatches entre 1874 et 1945, en dépit des lois fédérales anti-potlatche. Même si ces totems ont été maintes fois déplacés à cause des inondations, ils constituent la plus ancienne collection de totems de la Colombie-Britannique qui s'élèvent encore dans leur environnement primitif.

ANNEXE “B”

GLOSSAIRE

Commémoration

Reconnaissance par le ou la ministre de l'importance nationale de terres ou de plans d'eau par l'acquisition d'une propriété, par la conclusion d'une entente ou par tout autre moyen jugé approprié s'inscrivant dans ses pouvoirs, afin de protéger et de mettre en valeur des places et des ressources patrimoniales ou encore d'y ériger une plaque ou un monument.

Conservation

Processus comprenant l'ensemble des activités entreprises pour sauvegarder une ressource culturelle, dans le but d'en préserver la valeur historique et d'en prolonger la durée de vie. Les principes de conservation et les méthodes de traitement connexes peuvent s'inscrire dans un continuum d'interventions qui va de faible à élevé, c'est-à-dire des activités d'entretien à la modification de la ressource.

COSEPAC

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le COSEPAC dresse la liste officielle des espèces en péril au Canada. Il retrace de nombreux phyla, dont des animaux vertébrés et invertébrés, et des plantes vasculaires et non vasculaires.

Endroit désigné

Lieu désigné par le ou la ministre responsable de Parcs Canada suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les renseignements sur les composantes de l'endroit désigné d'un lieu historique donné sont tirés des procès-verbaux de la Commission.

Énoncé d'intégrité commémorative

Document décrivant les éléments qui donnent au lieu historique son importance nationale. Essentiellement, l'énoncé d'intégrité commémorative expose les motifs de la création d'un lieu historique national. Il est approuvé par le directeur général des Lieux historiques nationaux, au Bureau national.

Gestion des ressources culturelles

Pratiques régissant la conservation et la mise en valeur des ressources culturelles, fondées sur des principes et intégrant des activités professionnelles, techniques et administratives, de manière à ce que la valeur historique soit prise en compte dans toute mesure susceptible de

nuire aux ressources culturelles. Pour Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles englobe les activités de mise en valeur, l'utilisation et les efforts de conservation.

LCEE

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1995). Cette loi expose les responsabilités et les procédures liées à l'évaluation environnementale des projets auxquels participe le gouvernement fédéral. La LCEE oblige l'autorité responsable à peser soigneusement les effets environnementaux de ses projets avant de passer à l'action.

Lieu historique national du Canada

Tout endroit désigné d'importance historique nationale par le ou la ministre responsable de Parcs Canada.

Objectifs de commémoration

Les objectifs de commémoration expriment les motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national, tels que déterminés dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le ou la ministre.

Paysage culturel

Secteur géographique qui a été modifié ou influencé par l'être humain ou qui revêt à ses yeux une signification particulière.

Principes directeurs et politiques de gestion

Document dont Parcs Canada se sert pour orienter à la fois ses programmes actuels et ses initiatives futures. Ce document explique la façon dont le gouvernement fédéral, dans le contexte des approbations parlementaires, exécute ses programmes nationaux d'identification et de protection du patrimoine naturel et culturel par l'entremise du ou de la ministre responsable de Parcs Canada.

Ressource culturelle

Ouvrage ou endroit qui témoigne d'une activité humaine précise ou qui revêt une signification spirituelle ou culturelle particulière et qui possède une valeur historique.

Ressource culturelle de niveau I

Titre donné à une ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale.

Ressource culturelle de niveau II

Titre donné à une ressource culturelle qui, sans avoir d'importance historique à l'échelle nationale, possède tout de même une valeur historique.

Tourisme patrimonial

Immersion dans l'histoire naturelle, le patrimoine humain, les arts, la philosophie et les institutions d'une autre région ou d'un autre pays afin de mieux comprendre le patrimoine et d'appuyer les efforts déployés pour sa conservation.

Vue panoramique

Vue particulière sur un paysage ou une partie du paysage. Un point de vue est une série de vues ou un panorama obtenu selon un angle donné.